

CPR-140124

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 24 janvier 2014

13 h 30

Salle 286 Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Neil Boucher, président
Pierrette Fortin
Patrick Maltais
Lisa Roy
Céline Surette
Sid-Ahmed Selouani

Mohamed Touaibia
Émilie Urbain
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

Personne excusée : Sarah Daigle

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-131206

R : 02-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-131206 soit adopté tel qu'il a été présenté.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

5.1 Reconfiguration des programmes de biologie (doc. 18/13-14)

Invitée : Louise Girard, vice-doyenne à la Faculté des sciences

Le président présente le projet de reconfiguration des programmes de biologie. Des modifications sont proposées dans les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure. Pour les programmes de majeure, on passe d'un programme de 126 crédits à un programme de 120 crédits. Pour celui de la mineure, on passe de 27 crédits à 24 crédits. Le Comité note que ces programmes ont reçu l'aval de l'UARD et du Conseil de la faculté des sciences.

Le Comité des programmes discute longuement des programmes de spécialisation en biologie. Le programme proposé compte 126 crédits. Le Comité discute de la demande de dérogation relative aux paramètres du projet de la reconfiguration des programmes et note l'importance que l'on doit accorder aux laboratoires. Toutefois, le Comité est d'avis que le nombre de crédits est important et devrait s'établir à 120.

Après discussion, le Comité estime que la demande de dérogation devrait porter sur la diminution des crédits de formation générale. Essentiellement, il s'agirait de déroger à l'exigence de 30 crédits afin de l'établir à 24 crédits. En d'autres mots, l'étudiant aurait 2 cours au choix plutôt que 4. Le Comité est d'avis, que pour ce programme, il est plus important de maintenir les laboratoires prévus dans la formation fondamentale plutôt que d'offrir une formation générale complète.

Le Comité soulève les questions et points suivants :

- i. Dans le CPR-1, au tableau 2, on note que le cours BIOL2613 *Introduction à la génétique* satisfait à l'OFG-3. Le Comité est d'avis que le cours BIOL3123 *Écologie générale* est un meilleur choix pour satisfaire l'objectif.
- ii. Dans le CPR-2, dans le programme reconfiguré, en troisième année, on note qu'il faut choisir 6 crédits de cours dans les disciplines connexes. Est-ce possible d'ajouter la discipline ayant le sigle BGZC ?

5.1 **Reconfiguration des programmes de biologie (doc. 18/13-14)** (suite)

- iii. Dans le CPR-2, dans le programme reconfiguré, en quatrième année, le Comité note que l'étudiante ou l'étudiant doit choisir 19/20 crédits de cours à option de niveaux 2000, 3000 ou 4000. Le Comité s'interroge sur le fait que ceci permettrait théoriquement du moins à l'étudiante ou à l'étudiant de suivre de nombreux cours de niveau 2000 en quatrième année. Le Comité estime qu'il n'y a pas de garde-fou pour empêcher la voie facile que pourrait choisir l'étudiante ou l'étudiant. Une réflexion sur ce point serait appréciée.

Pour les programmes de spécialisation en biologie, le Comité des programmes souhaite recevoir une refonte des documents pertinents qui tient compte des points soulevés. Ces documents peuvent être déposés au bureau de la secrétaire générale.

R : 03-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat ès sciences (Majeure en biologie), Baccalauréat ès sciences (Majeure en biologie) – régime coopératif et Mineure en biologie. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

R : 04-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en biologie, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : BIOL1023 Éléments de biologie; BIOL1033 Nature environne. être humain; BIOL1123 Introduction à la biologie I; BIOL1143 Anat. physiol. humaines IA; BIOL1223 Introduction à la biologie II; BIOL1243 Anat. physiol. humaines IIA; BIOL2123 Stage de terrain en écologie; BIOL2461 T.P. embryologie animale; BIOL2463 Embryologie animale; BIOL2561 T.P. en histologie animale; BIOL2563 Histologie animale; BIOL3141 T.P. Systématique des plantes; BIOL3143 Systématique des plantes; BIOL3170 Limnologie; BIOL3171 T.P. de limnologie; BIOL3331 T.P. en parasitologie; BIOL3333 Parasitologie; BIOL3351 T.P. entomologie; BIOL3353 Entomologie; BIOL3391 T.P. de biométrie; BIOL3393 Biométrie; BIOL3471 T.P. d'Ichtyologie; BIOL3473 Ichtyologie; BIOL4241 T.P. en écologie végétale; BIOL4243 Écologie végétale; BIOL4353 Biotechnologie; BIOL4371 Stage en biologie marine; BIOL4373 Biologie marine; BIOL4381 T.P. en bio-informatique; BIOL4383 Intro. à la bio-informatique; BIOL4471 Stage en océanographie; BIOL4473 Océanographie; BIOL4491 TP biologie de la conservation; et BIOL4493 Biologie de la conservation. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

5.1 **Reconfiguration des programmes de biologie (doc. 18/13-14)** (suite)**R : 05-CPR-140124**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en biologie, le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : BIOL1113 Biologie générale I; BIOL1133 Anat. physiol. humaines I; BIOL1213 Biologie générale II; BIOL1233 Anat. physiol. humaines II; BIOL2000 Stage coopératif I; BIOL2133 Physiologie humaine I; BIOL2141 Travaux pratiques en botanique; BIOL2143 Botanique; BIOL2161 T.P. sur les invertébrés; BIOL2163 Zoologie des invertébrés; BIOL2233 Physiologie humaine II; BIOL2311 T.P. de biologie cellulaire; BIOL2313 Biologie cellulaire; BIOL2361 T.P. sur les invertébrés; BIOL2363 Zoologie des vertébrés; BIOL2611 Travaux pratiques en génétique; BIOL2613 Introduction à la génétique; BIOL3000 Stage coopératif II; BIOL3123 Écologie générale; BIOL3162 T.P. d'écologie générale; BIOL3173 Aquaculture; BIOL3251 T.P. en microbiologie; BIOL3253 Microbiologie; BIOL3263 Mammalogie; BIOL3363 Ornithologie; BIOL3543 Physiologie végétale; BIOL3633 Conc. physiol. animale comp. I; BIOL4000 Stage coopératif III; BIOL4173 Amén. biol. des zones côtières; BIOL4273 Écologie des larves aquatiques; BIOL4323 Écologie des insectes; BIOL4393 Évolution; BIOL4418 Initiation à la recherche; et BIOL4633 Conc. physiol. ani. comp. II. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en biologie, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : BIOL1111 T.P. de biologie générale I; BIOL1181 T.P. Anat. physiol. humaine I; BIOL1211 T.P. de biologie générale II; BIOL1281 T.P. Anat. physiol. humaine II; BIOL1313 Flore et faune du Nouveau-Brunswick; BIOL1323 L'être humain et l'environnement; BIOL1326 Être humain et environnement; BIOL2164 Histologie animale; BIOL2364 Embryologie animale; BIOL3144 Systématique des plantes; BIOL3174 Limnologie; BIOL3334 Parasitologie; BIOL3364 Entomologie; BIOL3374 Ichtyologie; BIOL3394 Biométrie; BIOL4144 Écologie végétale; BIOL4274 Océanographie; BIOL4374 Biologie marine; et BIOL4494 Conservation des écosystèmes. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

5.1 **Reconfiguration des programmes de biologie (doc. 18/13-14)** (suite)

R : 07-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle BIOL. »

Vote sur R07	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

R : 08-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R08	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Suivi : Faculté des sciences

5.2 **Reconfiguration des programmes de physique (doc. 25/13-14)**

Le président présente le projet de reconfiguration des programmes de physique. Des modifications sont proposées dans les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure. Pour les programmes de majeure, on passe d'un programme de 125 crédits à un programme de 120 crédits. Pour celui de la mineure, on passe de 32 crédits à 24 crédits. Le Comité note que ces programmes ont reçu l'aval du Conseil de la faculté des sciences.

Le Comité des programmes discute des programmes de spécialisation en physique. Le programme proposé compte 126 crédits. Le Comité discute de la demande de dérogation relative aux paramètres du projet de la reconfiguration des programmes et note l'importance que l'on doit accorder aux laboratoires. Toutefois, le Comité est d'avis que le nombre de crédits est important et devrait s'établir à 120.

Après discussion, le Comité estime que la demande de dérogation devrait porter sur la diminution des crédits au niveau de la formation générale. Essentiellement, il s'agirait de déroger à l'exigence de 30 crédits afin de l'établir à 24 crédits. En d'autres mots, l'étudiant aurait 1 cours au choix plutôt que 3. Le Comité des programmes est d'avis, que pour ce programme, il est plus important de maintenir les laboratoires prévus dans la formation fondamentale plutôt que d'offrir une formation générale complète.

Le Comité soulève les questions et points suivants :

- Dans le CPR-1, au point 3.2, deuxième paragraphe, il serait préférable de dire que « l'étudiante ou l'étudiant ait une *connaissance de base* de l'univers... ».

5.2 **Reconfiguration des programmes de physique (doc. 25/13-14) (suite)**

- ii. Dans le CPR-1, au point 6 (Justification de la demande de dérogation), 2^e paragraphe, les deux premières phrases doivent être biffées. La troisième phrase du paragraphe (qui deviendra la première) pourrait commencer avec ceci : « L'application de la règle de répartition... ». À noter que le Comité des programmes ne traite pas de la question des droits de scolarité.
- iii. Dans les CPR-5, le Comité souhaite que l'on développe les objectifs des cours PHYS2523 et PHYS3503.

Pour les programmes de spécialisation en physique, le Comité des programmes souhaite recevoir une refonte des documents pertinents qui tient compte des points soulevés. Ces documents peuvent être déposés au bureau de la secrétaire générale.

R : 09-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat ès sciences (Majeure en physique) et Mineure en physique. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

R : 10-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en physique, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ASTR3043 Intro à l'astrophys. stellaire; ASTR4043 Galaxies, cosmologie et obser.; PHYS1173 Mécanique; PHYS2113 Principes de mécanique; PHYS2143 Théorie des ondes; PHYS2273 Sciences physiques; PHYS2371 Électr., magnét. et optique; PHYS2372 TP Électr., magnét. et optique; PHYS2963 Effets biol. des radiations; PHYS3303 Électromagnétisme I; PHYS3313 Électromagnétisme II; PHYS3423 Thermodynamique; PHYS3433 Thermodynamique statistique; PHYS3903 Physique numérique; et PHYS4903 Projet de fin d'études. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

R : 11-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en physique, le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : ASTR1043 Astronomie générale; PHYS1373 Électricité et magnétisme; PHYS2523 Intro à ph mod. et optique ph.; PHYS3503

5.2 **Reconfiguration des programmes de physique (doc. 25/13-14)** (suite)**R : 11-CPR-140124** (suite)

Physique moderne; PHYS3513 Relativité restreinte; PHYS3583 Physique expérimentale I; PHYS3803 Optique moderne; PHYS4103 Mécanique théorique; PHYS4203 Physique théorique (cours à contenu variable); PHYS4303 Électrodynamique et optique; PHYS4603 Phys. de la matière condensée; et PHYS4753 Physique nucléaire. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

R : 12-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en physique, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ASTR2043 Astrophysique et sc spatiales; ASTR3041 Observations astronomiques; ASTR4042 Lect. dirigées en astronomie; PHYS1103 Mécanique et chaleur; PHYS1191 T.P. de mécani. et de chaleur; PHYS1303 Électricité et magnétisme; PHYS1391 T.P. d'électric. et magnétisme; PHYS1523 Initiat. à la physique moderne; PHYS2114 Principes de mécanique; PHYS2133 Théorie des ondes; PHYS2192 T.P. de mécanique et ondes; PHYS2263 Sciences physiques; PHYS2363 Électr., magnétisme, optique; PHYS2964 Effets biologi. des radiations; PHYS3306 Électromagnétisme; PHYS3403 Thermodynamique; PHYS3413 Thermodynamique statistique; PHYS4113 Mécanique théorique II; et PHYS4593 Physique expérimentale IV. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

R : 13-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle ASTR et PHYS. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R : 14-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-131206

6.1 (5.2) Reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie (doc. 12/13-14)

Aucun nouveau document.

6.2 (14) Projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées (DOC. 40A/12-13)

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927

7.1 (17) Modifications au programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) (doc. 1/13-14)

Aucun nouveau document.

7.2 (18) Création des deux cours en biologie (doc. 2 et 2A/13-14)

R : 15-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : BIOL4383 Intro. à la bio-informatique; et BIOL4381 T.P. en bio-informatique. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

7.3 (19) Création d'un nouveau cours double siglé sociologie et science politique (doc. 3, 3A et 3B/13-14)

R : 16-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours double siglé SOCI/SCPO3620 Dynamiques migratoires. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

7.3 **(19) Création d'un nouveau cours double siglé sociologie et science politique (doc. 3, 3A et 3B/13-14)** (suite)

R : 17-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en science politique) et de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en science politique). »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

7.4 **(22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130620**

8.1 **(5.3) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – majeure et mineure en géographie (doc. 4D/12-13)**

Aucun nouveau document.

8.2 **(5.4) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – majeure et mineure en études françaises (doc. 7C/12-13)**

Aucun nouveau document.

8.3 **(5.5) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration du programme de la Mineure en sciences sociales (13B/12-13)**

Aucun nouveau document.

8.4 **(20) Modification du cours – EDUC6238 (51 et 51A/12-13)**

La Faculté des sciences de l'éducation propose le retrait d'un préalable de cours pour le cours EDUC6238 *Apprentissages et les TIC*.

R : 18-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au préalable du cours EDUC6238 Apprentissages et les TIC. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412

9.1 (17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130322

10.1 (5.3) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (doc. 41 41A et 41B/12-13)

R : 19-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Que le Comité des programmes annule les recommandations R : 17-CPR-131206 et R : 18-CPR-131206. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

R : 20-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime régulier) et Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime coopératif) ainsi qu'au titre des programmes afin qu'ils deviennent le Baccalauréat en développement durable et zone côtière (régime régulier) et le Baccalauréat en développement durable et zone côtière (régime coopératif) »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

R : 21-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en développement durable et zone côtière, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GIZC2011 Caract phys des zones côtières; GIZC2021 Écosystèmes côtiers I; GIZC2050 Enjeux sociaux : zone côtière; GIZC2060 Développement et zone côtière; GIZC2901 SIG en zone côtière; GIZC3011 Gest intég zone côtière I; GIZC3012 Activités en zone côtière; GIZC3021 Métho recherche dév durable; GIZC3031 Écosystèmes côtiers II; GIZC3062 Évaluation d'impact et risque,

10.1 **(5.3) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (doc. 41 41A et 41B/12-13)** (suite)

R : 21-CPR-140124 (suite)

GIZC3601 Conservation milieux sensibles; GIZC4041 Gest intég zone côtière II; et GIZC4050 Gestion de projet. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

11.1 **(12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

11.2 **(13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418

12.1 **(4.2) Programmes de Mineure non conforme**

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

13.1 **(21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)**

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

14.1 **(16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

15. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCES DE LA VIE (DOC. 7/13-14)

Le Comité des programmes examine la demande des modifications au programme de doctorat en sciences de la vie et souhaite obtenir les motifs de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Le Comité a soulevé les points suivants :

- i. La description des objectifs du programme parle davantage des destinataires plutôt que du contenu et des objectifs. Une réécriture pourrait s'avérer nécessaire.
- ii. Dans le CPR-2, au point 1.6, il faut lire : « septembre 2014 ».

Suivi : Faculté des études supérieures et de la recherche

16. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 6 (DOC. 8/13-14)

Le registraire présente les modifications au règlement universitaire, règlement retrouvé dans le Répertoire de cours 1^{er} cycle. Il appert que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le cours ANGL1022 est le seuil minimal requis pour satisfaire l'OFG-9. Des ajouts sont proposés au règlement 6 afin d'y inclure cette nouvelle exigence. On note aussi que certains sous-titres ont été modifiés afin de refléter les modifications.

Quelques corrections mineures seront apportées au document avant la présentation au Sénat académique, soit au point 6.3.1, où le libellé doit commencer avec les mots suivants : « À l'exception des programmes de certificat, tous les programmes... ». De plus, il faut lire « en français » et « en anglais ».

R : 22-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de corrections mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement universitaire 6 portant sur les exigences linguistiques et à l'« Avis » retrouvé à la fin des règlements universitaires dans le Répertoire des cours de premier cycle. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Registraire

17. ABOLITION DE CONCENTRATIONS THÉMATIQUES (DOC. 10/13-14)

Le président explique la proposition de la Faculté des arts et des sciences sociales d'abolir deux mineures thématiques rattachées au programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire : *Thématique en études acadiennes* et *Thématique en études canadiennes*. Il y a eu très peu d'inscriptions à ces programmes depuis leur création et il n'y en a aucune présentement.

17. ABOLITION DE CONCENTRATIONS THÉMATIQUES (DOC. 10/13-14) (suite)**R : 23-CPR-140124**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition de deux concentrations thématiques définies rattachées au Baccalauréat ès arts multidisciplinaire : Thématiques en études acadiennes et Thématique en études canadiennes. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

18. ABOLITION DU PROGRAMME ODYSSEE HUMAINE (DOC. 11/13-14)

Le président explique la proposition de la Faculté des arts et des sciences sociales d'abolir le programme Odyssée humaine. Les admissions à ce programme sont suspendues depuis 2008.

R : 24-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme Odyssée humaine. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

R : 25-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'abolition du programme Odyssée humaine, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : GEOG1002 Espaces et sociétés; HIST1001 L'Occident : regard historique; LITT1000 Grandes époques littéraires; MULT1000 Lecture, critique, synthèse I; MULT1005 Lecture, critique, synthèse II; MULT1006 Ateliers et conférences; PHIL1002 Philosophie et civilisation I; PHIL1003 Philosophie et civilisation II; et SCSO1100 Civilisations et sociétés. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

19. MODIFICATION DE COURS EXISTANTS DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE CIVIL, PROFIL RÉGULIER ET COOP (DOC. 13/13-14)

Le Comité des programmes examine les modifications proposées au baccalauréat en ingénierie civile (régulier et coop) et note que le dossier ne contient pas les raisons pourquoi ces modifications sont nécessaires. Le Comité souhaite recevoir les motifs qui expliquent

19. MODIFICATION DE COURS EXISTANTS DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE CIVIL, PROFIL RÉGULIER ET COOP (DOC. 13/13-14) (suite)

la demande des modifications. Les explications peuvent être envoyées au président du Comité des programmes, monsieur Neil Boucher.

Suivi : Faculté d'ingénierie

20. MODIFICATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES, PROFIL RÉGULIER ET COOP (DOC. 15/13-14)

Le président explique qu'une nouvelle terminologie est utilisée en administration des affaires. Il appert que le mot « vérification » est remplacé par le mot « audit » et que les vérificatrices et les vérificateurs auront dorénavant comme titre « auditrices » et « auditeurs ». Les modifications proposées touchent les titres des cours et ceci entraîne automatiquement de nouveaux sigles de cours dans le profil des programmes de baccalauréat en administration des affaires (régulier et coop).

R : 26-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants :
ADCO3110 Audit I et ADCO4121 Audit II. »*

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

R : 27-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées, notamment le titre, les préalables, la description et les objectifs du cours ADCO4130 Audit III. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

R : 28-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivant :
ADCO4110 Vérification I et ADCO4120 Vérification II. »*

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

20. MODIFICATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES, PROFIL RÉGULIER ET COOP (DOC. 15/13-14) (suite)

R : 29-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat en administration des affaires (profil régulier) et Baccalauréat en administration des affaires (profil coopératif). »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

R : 30-CPR-140124

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle ADCO. »

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

21. LISTE DES COURS RÉPONDANT AUX OFG

Un membre du Comité des programmes soulève un problème dans la gestion de la banque de cours des objectifs de formation générale. Plusieurs cours dans la banque ont des préalables et en conséquence ne sont pas disponibles à un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants. La banque de cours est mouvante dans le temps, ce qui peut aussi entraîner des confusions dans les feuilles de route. Ce dossier sera examiné par la RVD.

Suivi : Registraire

22. MODIFICATIONS AUX NORMES LINGUISTIQUES (DOC. 17/13-14)

Le Comité souhaite que l'on invite la présidente du Conseil de la langue française, madame Sylvie Blain, à la prochaine réunion du Comité des programmes afin qu'elle puisse faire la présentation des modifications proposées aux normes linguistiques.

23. MODIFICATION DU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN GESTION DE LA RELATION CLIENT POUR QU'IL DEVIENNE LE BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN MARKETING (DOC. 19/13-14)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

24. MODIFICATIONS AUX GRILLES D'ÉQUIVALENCE DE COURS DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE CIVIL, ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE, PROFIL RÉGULIER ET COOP (DOC. 20/13-14)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

25. MODIFICATION APPORTÉE AU PROGRAMME DU DIPLÔME EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (DOC. 21/13-14)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

26. MODIFICATION D'UN COURS DE TRADUCTION (DOC. 22/13-14)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

27. CRÉATION D'UN COURS DE BIOLOGIE (DOC. 23/13-14)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

28. MODIFICATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN GESTION DES SERVICES FINANCIERS (DOC. 24/13-14)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

29. RÉPERTOIRES DES COURS – VERSION ÉLECTRONIQUE ET VERSION PAPIER

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

30. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

31. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 7 février de 8 h 30 à 15 h 30. La réunion suivante aura lieu le mercredi 19 février de 13 h 30 à 16 h 30.

32. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 30.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale